L'agriculture
au cœur de l'ambition européenne

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Introduction

Les prochaines **élections européennes** désigneront les 736 députés, parmi lesquels 72 Français, qui siègeront au Parlement européen de 2009 à 2014.

Le processus électif direct constitue toujours **une occasion précieuse de rapprocher les citoyens** européens **et leurs institutions**. Cette élection va désigner les nouveaux députés européens qui décideront des politiques européennes et du budget pour les prochaines années. Si le Traité de Lisbonne est ratifié, leurs **responsabilités seront aussi renforcées** par leur rôle de co-décision avec le Conseil des Ministres sur les politiques communes qui concernent les **500 millions d'Européens**.

Ces responsabilités s'exerceront notamment sur **l'agriculture**. C'est au cours de cette mandature que seront redéfinies les orientations, les outils et les moyens financiers dédiés à la **politique agricole commune**, qui représentent aujourd'hui moins de 0,5 % du PIB européen, osons le rappeler !

Les Chambres d'agriculture, qui représentent la diversité territoriale de l'agriculture et l'accompagnent au quotidien au plus près du terrain, souhaitent contribuer au débat sur la place de l'agriculture en Europe. Elles souhaitent présenter aux futurs parlementaires **les ambitions, les enjeux et les propositions qu'elles formulent pour l'agriculture en Europe**. Elles prolongent ainsi leurs missions consulaires auprès des instances européennes.

Elles participent en cela à la **co-construction de politiques ambitieuses** qui permettront à l'agriculture dans sa diversité de **relever les défis** qui s'offrent à elle : sécurité et qualité alimentaire évidemment, mais également performance durable des territoires, cohésion sociale et économique, contribution aux enjeux climatiques et environnementaux.

A l'aube de cette nouvelle mandature, les Chambres d'agriculture plaident pour une approche décloisonnée de l'agriculture et des politiques qui l'accompagnent. Elles appellent à un **nouveau pacte entre l'agriculture et les citoyens européens**. Pour 90 % des Européens, l'agriculture recouvre des questions vitales pour l'avenir de l'Europe. **Une confiance qui mérite d'être cultivée !**

Luc GUYAU, Président des Chambres d'agriculture

Le débat citoyen et les ambitions pour l'agriculture

L'agriculture, ciment historique de l'Europe

En créant la **politique agricole commune en 1962**, les Etats européens ont fait le choix de mettre en commun leurs ambitions et leurs moyens pour **nourrir l'Europe exsangue de l'après-guerre**. Cette politique a permis de relever le défi de **l'autosuffisance alimentaire à l'échelle de notre continent.** Elle a contribué à développer une **offre alimentaire** européenne qui constitue par **sa qualité, son abondance et sa diversité**, notamment en France, une composante essentielle du patrimoine historique et culturel.

En mettant en œuvre la politique agricole commune, les Etats européens se dotaient également d'outils puissants permettant d'orienter l'agriculture en fonction d'**objectifs stratégiques** répondant aux attentes des citoyens.

La politique agricole commune a ainsi permis de consolider la **performance économique de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire en Europe**. Au fil des réformes , elle s'est adaptée au contexte de plus en plus ouvert des échanges agricoles, **en faisant le choix de maintenir** un modèle d'exploitations familiales présent sur l'ensemble des territoires, y compris les plus défavorisés.

L'histoire récente de l'agriculture en Europe est ainsi indissociable des politiques d'accompagnement qui ont été mises en place successivement.

Alors que la dérégulation de l'économie atteint ses limites, les défis s'élargissent, et **les nouveaux cadres budgétaires et politiques devront permettre à l'agriculture de les relever.**

L'agriculture en France et en Europe : un atout incomparable

L'Europe, c'est :

- 4 325 000 km² et près de 500 millions d'habitants
- une surface agricole utile de 1 830 000 km², soit 42 % du territoire.

Le secteur agricole emploie plus de 29 millions d'actifs (13 millions en équivalent temps plein) et compte plus de 14 millions d'exploitations agricoles.
L'ensemble de la chaîne alimentaire (de la production à la distribution) représente 6 % de la valeur ajoutée européenne et 12 % des emplois.

Les produits agricoles représentent 8,4 % des exportations et 7,4 % des importations de l'Union européenne. L'Europe est le 2ème producteur et le 2ème exportateur mondial.

La France c'est :

- 549 087 km² et 64 millions habitants.
- une surface agricole utile de 290 000 km², soit 53 % du territoire.

L'agriculture avec 527 000 exploitations agricoles offre 804 000 emplois directs (équivalents temps plein) auxquels s'ajoutent 415 000 emplois de l'industrie agroalimentaire et divers emplois induits. Pour un emploi agricole direct, 5 emplois induits sont créés.

La France est le 1er producteur agricole européen avec une production globale de plus de 64 milliards d'euros, soit 19 % de la production européenne.

Les produits agricoles en France représentent 6 % des importations nationales et 12 % des exportations.
La France est le 1er pays exportateur européen.

L'agriculture européenne et française : diversité et qualité des produits

Les principales productions agricoles en Europe en 2007

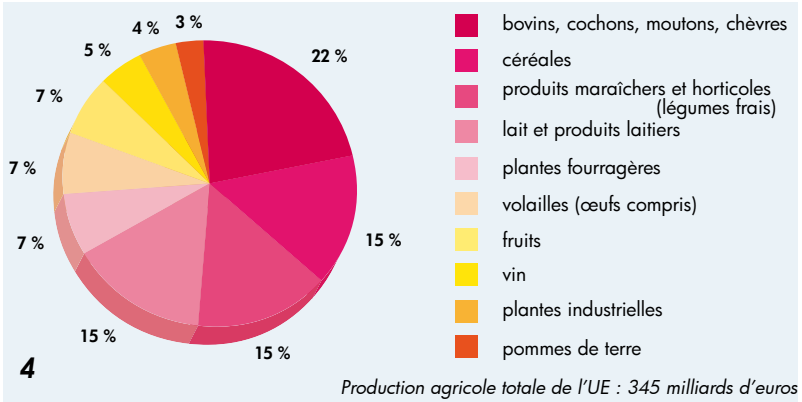

Production agricole totale de l'UE : 345 milliards d'euros

Les principales productions agricoles en France en 2007

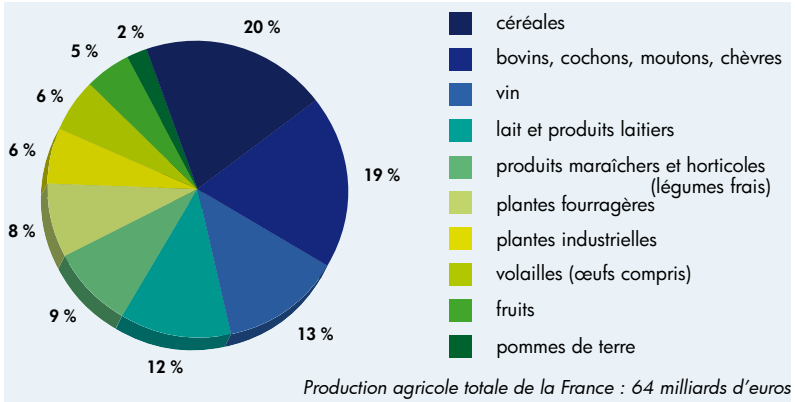

Production agricole totale de la France : 64 milliards d'euros

3 enjeux incontournables pour l'Europe agricole d'après 2013

• Une alimentation saine, diversifiée et accessible pour la population européenne.

La PAC constitue la **pierre angulaire de la politique alimentaire européenne**. En soutenant le revenu des producteurs, elle contribue à une offre agricole régulière et accessible au plus grand nombre. En fixant des règles pour la production et en encourageant des pratiques de développement durable, elle sécurise le premier maillon de la chaîne alimentaire. Les **évolutions de la PAC devront garantir la préservation de cet objectif alimentaire fondateur** en veillant également à une articulation plus forte avec des **politiques de qualité rénovées et des politiques de santé animale harmonisées**. Un renforcement des exigences sanitaires et environnementales pour les produits importés est également indispensable pour éviter les distorsions de concurrence et préserver la santé des consommateurs européens.

• Des territoires ouverts, dynamiques, aux potentiels agricole et agronomique préservés.

L'agriculture constitue un moteur de la **dynamique économique** et sociale et de l'emploi des territoires ruraux. Elle conditionne parfois jusqu'à leur accessibilité. La répartition équilibrée des activités agricoles sur l'ensemble des territoires doit être préservée et encouragée. Cela suppose :

- **des politiques adaptées et déclinées selon la diversité des territoires** : zones défavorisées, zones de montagne, zones humides, régions ultra-périphériques,
- **des politiques concertées et collectives de préservation des ressources naturelles et d'encouragement de pratiques durables**,
- **des politiques de recherche repensées, y compris à l'échelle européenne**, en remettant au premier plan l'agronomie, l'innovation et la valorisation des savoir-faire des agriculteurs,
- **des dispositifs de conseil indépendant aux agriculteurs** permettant d'accompagner la mise en œuvre des politiques **européennes et nationales.**

• Une agriculture pleinement intégrée dans la lutte contre le réchauffement climatique et le développement des énergies renouvelables.

L'agriculture, en maîtrisant mieux ses pratiques et en contribuant à la **production de bioénergies** devra jouer un rôle crucial dans la **lutte contre le réchauffement climatique et la nouvelle équation énergétique** liée à la raréfaction des énergies fossiles. Cette ambition devra également être pleinement intégrée dans la politique agricole commune alors que se mettront en place au plus tard en 2011 les mesures nationales déclinant le plan Energie - Climat adopté en décembre 2008 au niveau européen.

En poursuivant l'adaptation des politiques touchant l'agriculture – et de la PAC en particulier – aux enjeux sociétaux, économiques et écologiques de demain, **l'Europe démontrera l'efficacité du principe d'intégration des politiques et s'en trouvera renforcée.**

Le Parlement européen, dans son rôle de co-décideur, peut conduire cette évolution qui doit permettre à l'agriculture européenne de conforter sa performance économique, y compris sur les marchés mondiaux, tout en préservant ce secteur dont les enjeux dépassent largement le strict cadre agricole.

Le Traité de Lisbonne, signé par les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres de l'Union européenne le 13 décembre 2007, prévoit que la procédure de codécision, rebaptisée "procédure législative ordinaire", soit étendue à l'agriculture. En d'autres termes, si ce traité est ratifié, le Parlement européen, qui représente les citoyens de l'Union, deviendra co-législateur avec le Conseil des ministres de l'Union européenne (représentant les gouvernements des vingt-sept Etats membres) alors que les députés n'ont jusqu'à présent qu'un rôle consultatif sur la PAC.

Source – Parlement Européen

Les citoyens européens attachés à l'agriculture et moins éloignés de la PAC qu'il n'y croirait…

D'après les enquêtes de l'Eurobaromètre,

- 89 % des Européens pensent que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir du continent.
- Les priorités de la PAC, selon eux, devraient être d'assurer des prix raisonnables pour les consommateurs (43 %), d'assurer que les produits alimentaires sont sains et sans danger (42 %) et de garantir un niveau de vie correct aux agriculteurs (40 %).

Pour en savoir plus :
http://ec.europa.eu/agriculture/survey/fullreport_fr.pdf

Les principaux dossiers agricoles de la mandature 2009 - 2014 : l'analyse des Chambres d'agriculture

PAC de l'après 2013 : plus équitable, plus territoriale, plus durable

Les Chambres d'agriculture ont engagé une première phase d'audition des différentes parties prenantes sur la PAC de l'après 2013 : associations de consommateurs, représentants des différents syndicats agricoles, ONG, associations environnementales, représentants de l'industrie agroalimentaire. Ces travaux visent à redéfinir les attendus de la nouvelle PAC avant de formuler des propositions pour adapter ses outils.

Enjeux

- **Renforcer et adapter la PAC à la nouvelle donne économique et écologique** pour répondre aux attentes des consommateurs et préserver l'emploi agricole et agroalimentaire.
- **Légitimer les politiques publiques** dans ce secteur stratégique et spécifique.

Agenda

- **2010** : Communication de la Commission sur le processus de réforme de la PAC
- **2010** : Publication du rapport sur la situation laitière de la Commission
- **2011** : Propositions législatives de la Commission sur la réforme de la PAC
- **2013** : Décision du Parlement et du Conseil sur la PAC d'après 2013

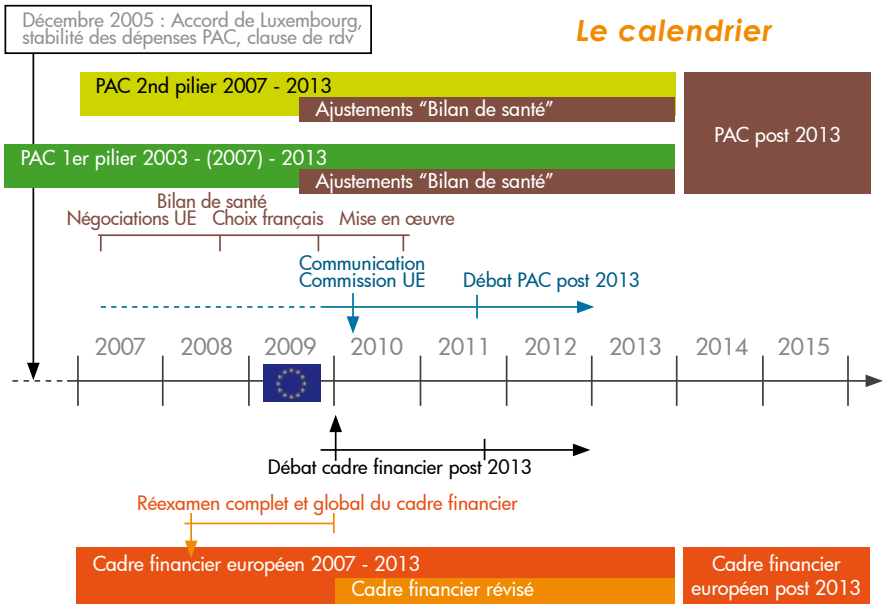

Orientations des Chambres d'agriculture

La **politique agricole de demain** devra être au service d'une **politique européenne alimentaire et territoriale, stratégique et ambitieuse**.

La PAC devra garantir la performance économique et le **maintien de la production sur l'ensemble du territoire** européen, ce qui passe par :

- des **mécanismes de régulation des marchés ou de maîtrise de la production**,
- des **soutiens au revenu**,
- des **compensations** aux handicaps naturels et géographiques,
- une **rémunération des biens et services non marchands** rendus par l'activité agricole,
- des **incitations au développement de productions déficitaires**, et notamment les protéines végétales.

Ces outils doivent également être associés à une **politique ambitieuse de stockage public** pour absorber les variations de production d'une année sur l'autre. Dans un marché qui sera demain encore plus ouvert, l'Europe assurera ainsi sa capacité à garantir son propre approvisionnement sans toutefois perturber les échanges mondiaux par des restrictions ou des subventions aux exportations.

La future PAC devra encore davantage répondre aux **enjeux environnementaux et climatiques.** Il est nécessaire que les instruments de la PAC soient pleinement cohérents avec les règlements et directives sur l'eau, la biodiversité, le climat, l'énergie… Il s'agit de simplifier l'application de ces textes pour les agriculteurs en utilisant les leviers de la PAC pour en atteindre les objectifs.

Enfin, la **sécurisation du revenu des agriculteurs** dans un contexte de volatilité croissante des cours représente un autre enjeu majeur de la réforme de la PAC. L'installation, l'emploi, la prise de risque pour innover sont fragilisés par un environnement économique trop instable. Les réponses restent à inventer, la France va expérimenter des **assurances "risques économiques"** qui pourraient, si elles font leur preuve, être reprises dans la PAC. La **flexibilité dans les mécanismes de la PAC**, et notamment sur les aides au revenu, constitue une piste à approfondir. La rigidité des paiements découplés n'est pas en effet une réponse satisfaisante à la variabilité des marchés agricoles.

Négociations à l'OMC : repartir sur de nouvelles bases

La crise financière et économique mondiale confirme que l'absence ou l'insuffisance des outils et politiques de régulation a des conséquences dévastatrices. Au moment où les Etats Unis renforcent leur politique agricole, il est nécessaire d'initier un nouveau dialogue transatlantique et de concevoir les négociations commerciales multilatérales de l'OMC sur de nouvelles bases.
Dans ce contexte, il est essentiel de préserver la régulation des importations aux frontières de l'Union européenne, notamment des produits agricoles. Le principe de réciprocité devra être réaffirmé pour garantir aux consommateurs européens une qualité et des conditions de production équivalentes entre les produits importés et les produits élaborés en Europe. Le non-respect de ces exigences devrait conduire à préférer les produits de l'Union européenne.
Le Parlement européen doit veiller au strict respect par la Commission Européenne du mandat qui lui sera confié dans les négociations à l'OMC.

L'Europe, premier partenaire des Pays en Voie de Développement et des Pays les Moins Avancés

L'Europe est le premier importateur de produits agricoles en provenance des PVD et PMA, de très loin devant le Japon et les USA. 70% des importations européennes de produits agricoles proviennent de PVD et PMA. Cette situation traduit une volonté forte de faciliter l'accès de ces produits au marché européen dans le cadre d'accords privilégiés.

Dans ce même esprit, les politiques de développement devront être confortées, avec une priorité mise sur la zone Euro-Méditerranée, pour voir émerger un véritable secteur agricole et alimentaire local.

L'agriculture : un secteur spécifique

L'activité agricole présente des caractéristiques spécifiques qui la positionnent à la fois comme secteur stratégique, puisque pourvoyeur de l'alimentation, mais aussi comme secteur à risque :

- **la faible élasticité de la demande,** la durée longue, et surtout incompressible, des cycles végétatifs, rendent inopérante l'adéquation "spontanée" de l'offre à la demande et concourent à la volatilité des prix,
- **le caractère périssable** de nombreuses matières premières agricoles limite les capacités de stockage,
- la forte **dépendance au climat et au sol** provoque des crises climatiques et sanitaires et limite la performance de la production,
- **la préservation du modèle agricole familial** et les gains de productivité à l'hectare limités pour préserver les ressources naturelles induisent une offre atomisée face à un secteur industriel concentré.

Ce bref rappel des faits souligne que l'agriculture est une activité, qui pour économique et centrale qu'elle soit, ne "s'ajuste" pas d'un claquement de doigts. Pour pouvoir investir et produire, les agriculteurs ont besoin d'une visibilité des prix sur le long terme. Dans un contexte de globalisation des épizooties et de changement climatique lourd de conséquences, ces besoins d'anticipation et de stabilité renvoient à **l'impérieuse nécessité de politiques agricoles et alimentaires fortes en Europe mais aussi et encore plus au Sud.**

Budget agricole : mutualiser plus que jamais les moyens au niveau européen

Enjeux
Lors de la prochaine mandature, l'Union européenne définira le nouveau cadre financier qui fixe les plafonds de dépenses et encadre les budgets annuels de l'après 2013, y compris pour la PAC.

Agenda
- **Fin 2009 - début 2010 :** Communication par la Commission de son "examen à mi-parcours du cadre financier 2007-2013"
- **2010 - 2011 :** Propositions législatives de la Commission sur le futur cadre financier
- **2012 - 2013 :** Décision du Parlement et du Conseil sur le nouveau cadre financier
- **1er janvier 2014 :** Entrée en vigueur du nouveau cadre financier

Orientations des Chambres d'agriculture
La poursuite de la construction européenne, **facteur de paix**, de consolidation démocratique et de progrès, suppose le **renforcement des politiques coordonnées** mobilisant des **moyens financiers adaptés**. **Les ressources financières** consacrées à l'Union européenne ne doivent pas être sacrifiées, sauf à prendre le risque de fragiliser durablement le projet européen.

Au contraire, les disciplines budgétaires doivent inciter à **mutualiser encore davantage les ressources au niveau européen pour accompagner** efficacement le développement **des domaines stratégiques** que sont l'agriculture, la recherche et l'innovation agronomiques, et l'aide alimentaire aux citoyens les plus démunis. **Le budget de la PAC, seule politique réellement intégrée, doit être soutenu pour maintenir l'agriculture au cœur de l'ambition européenne.**

Dans la perspective des négociations sur le futur "cadre financier pluriannuel" après 2013, **les Chambres d'agriculture affirment trois principes importants :**
- **Celui du budget agricole** au service d'une politique alimentaire et territoriale rénovée et ambitieuse,
- **Celui de la garantie pluriannuell**e de la dépense sur 7 ans pour donner de la lisibilité aux acteurs économiques et leur permettre de raisonner leurs décisions et anticiper leurs investissements,
- **Celui de la solidarité financière**, principe fondateur de la PAC, à préserver pour contrer la renationalisation de certains dispositifs d'aides et les risques de distorsion de concurrence qui en découleraient.

La PAC coûte-t-elle cher ?

- **Le budget de la PAC représente une part modeste des concours budgétaires totaux**
  Les dépenses budgétaires de la PAC (aides directes, mesures de gestion des marchés et politique de développement rural) représentent 0,4 % du PIB européen, soit 100 euros/an/habitant environ.

- **Le budget européen recouvre la quasi-totalité des dépenses des 27 Etats membres pour l'agriculture.**
  La PAC est la seule politique intégrée en Europe. La contribution des Etats membres à l'agriculture correspond globalement aux ressources qu'ils mettent en commun au niveau européen. Si l'on cumulait les budgets consacrés à la recherche dans les différents Etats membres, ils apparaîtraient 2 fois supérieurs aux budgets consacrés à l'agriculture au sein de l'Union européenne.

- **Le coût de la PAC est le prix du "modèle agricole européen"**
  Comparativement aux autres pays industrialisés exportateurs de produits agricoles, le modèle agricole européen se caractérise par la prédominance d'exploitations de taille moyenne, contribuant à la vitalité des zones rurales. Le modèle européen repose également sur une qualité sanitaire, une diversité et une accessibilité de l'offre alimentaire sans équivalent.

Pour un renforcement de la recherche agronomique

La politique Commune de la Recherche a pour but de coordonner les efforts de recherche des Etats membres. Tous les sept ans, un Programme Cadre Pluriannuel de Recherche et Développement est arrêté par le Conseil en co-décision avec le Parlement. Il détermine les objectifs, les priorités de recherche et l'enveloppe attribuée à chaque domaine. En 2010, les députés seront ainsi amenés à évaluer le 7ème Programme Cadre et à préparer le 8ème .

Les défis considérables que l'agriculture devra relever dans les années à venir sont fortement dépendants des moyens mis dans la recherche agronomique. Les besoins de recherche apparaissent majeurs sur les sols et leurs fonctions environnementales et productives, en particulier. Il reviendra aux députés européens de permettre le financement de ces volets.

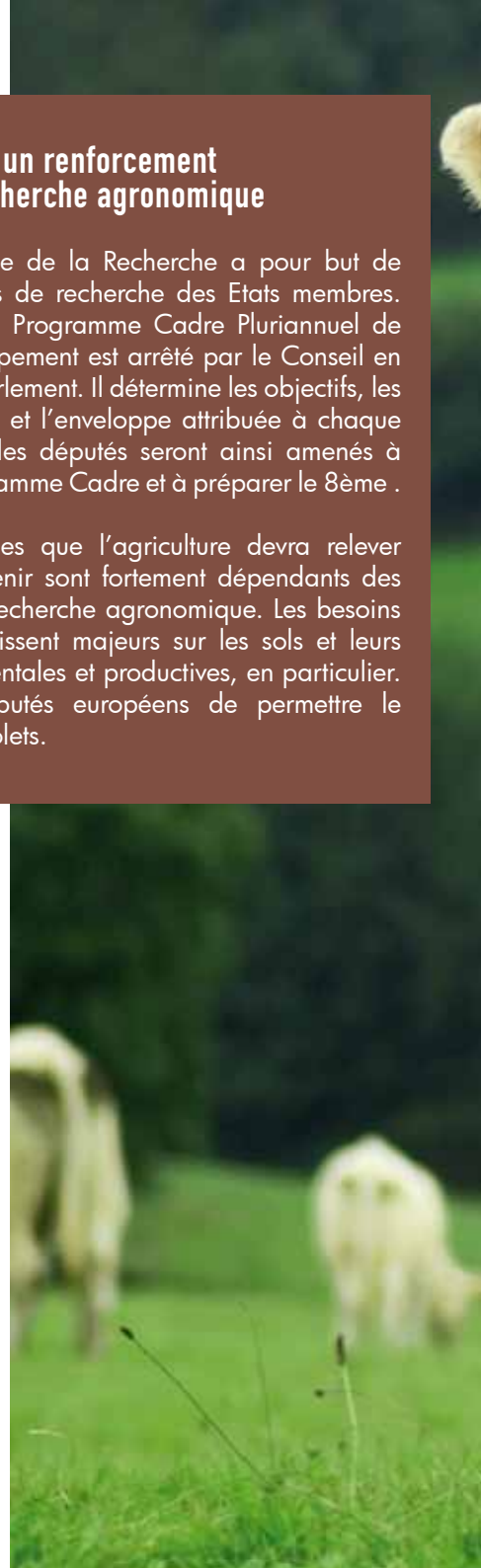

La procédure budgétaire de l'Union européenne

La procédure budgétaire de l'Union européenne est encadrée par des accords inter-institutionnels adoptés par le Parlement, le Conseil et la Commission.

Le budget européen est financé en grande partie par des ressources propres qui proviennent des contributions des différents Etats membres : les droits de douanes, les prélèvements agricoles, la "ressource TVA" et une ressource complémentaire issue du RNB (Revenu National Brut).

Répartition du budget européen 2008

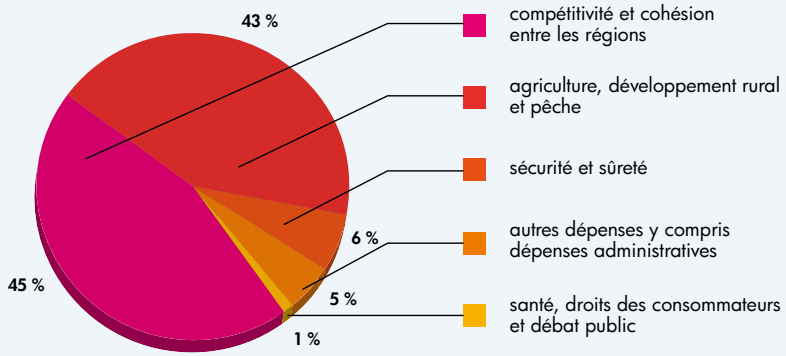

Budget annuel de l'UE : 123 milliards d'euros en crédits d'engagement — *source : Commission Européenne*

En moyenne sur la période de programmation, le budget annuel de l'Union Européenne s'élève à 123 milliards d'euros en crédits d'engagement, dont 52 milliards d'euros pour l'agriculture.
Le financement de la PAC est défini par un cadre légal unique, comprenant le FEAGA (Fonds européen agricole pour la garantie) et le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).
Le fonds de financement de la PAC fait partie des "dépenses obligatoires" : le Parlement européen est donc consulté et peut indiquer sa position sur le montant des crédits et sur leur répartition par produit et activité, mais le pouvoir de décision final appartient au Conseil de l'Union. Avec le Traité de Lisbonne, le Parlement bénéficiera également de ce pouvoir, conjointement au Conseil.

Evolution des dépenses agricoles dans l'UE

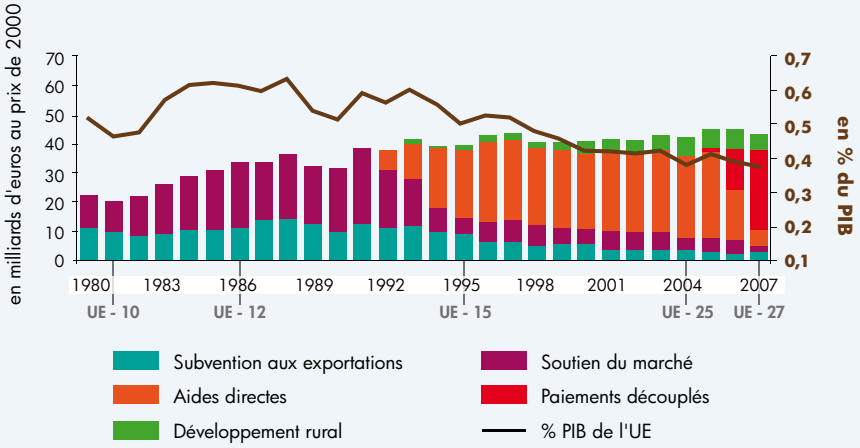

source : APCA, d'après Commission Européenne

L'évolution récente du budget agricole est liée en grande partie à la politique d'élargissement de l'Union européenne. Sur une plus longue période, on notera une très forte diminution des restitutions aux exportations qui sont désormais marginales et un coût de la PAC relatif au PIB en constante diminution, pour s'établir en 2007 à moins de 0,4 % du PIB européen.

Ce montant est également à rapprocher de la valeur de la production agricole européenne, qui s'élève à 345 milliards d'euros en 2007.

Santé animale : renforcer les dispositifs de prévention

Enjeux

Dans un contexte de réchauffement climatique et de globalisation des échanges, les phénomènes épizootiques s'accentuent. Les enjeux rattachés concernent tout à la fois :
- la santé publique et la sécurité alimentaire,
- l'économie des exploitations et des filières d'élevage,
- la performance de l'agriculture et des zones rurales.

En complémentarité des **règles en matière de contrôle vétérinaire et d'hygiène des denrées alimentaires,** l'Europe s'est dotée en 2007 d'un **plan de santé animale** visant le renforcement des dispositifs de **surveillance sur le territoire européen et aux frontières, de notification et de traitement des maladies infectieuses et de leurs vecteurs.**

Ce plan s'articule autour de 4 axes :
- la définition des **priorités d'intervention** de l'Union européenne sur la base d'une classification des maladies,
- l'élaboration d'un **cadre législatif communautaire de santé animale** instaurant un système de partage des responsabilités et des coûts inhérents à la prévention, à la détection et à l'éradication des maladies,
- le renforcement des **dispositifs de prévention et de détection des maladies** par l'élaboration de lignes directrices de biosécurité pour les élevages, par l'accroissement des contrôles aux frontières, des dispositifs d'identification et de traçabilité des animaux et par la mise en place d'un système d'information sur les maladies animales,
- le développement des **actions de "recherche et innovation"** pour renforcer le fondement scientifique de la politique de santé animale, ce qui suppose une meilleure coopération entre les principales agences européennes ayant compétence sur la santé animale (EFSA, EMEA, JCR).

Agenda

Ces principes généraux du plan d'action doivent être transcrits en décisions et textes réglementaires d'ici 2013, avec 2 échéances intermédiaires :
- **2010 :** Propositions législatives de la Commission sur la "loi santé animale"
- **2011 :** Propositions législatives de la Commission sur la répartition des coûts et responsabilités

Orientations des Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture souhaitent que la mise en oeuvre du plan d'action santé animale s'accompagne d'une évaluation des impacts des dispositions proposées en termes de **compétitivité économique et d'organisation technique des exploitations d'élevage**. Dans cet esprit, les priorités d'intervention de l'Union européenne en matière de maladies ani-males devront prendre en compte celles qui pénalisent fortement les exploitations agricoles, même si leur impact sur la santé humaine est extrêmement limité.

La déclinaison concrète du principe de partage de responsabilités et des coûts inhérents à la prévention, à la détection et à l'éradication des maladies, doit aussi limiter la contribution des éleveurs lorsque l'origine de la maladie ne leur est pas imputable.

Les Chambres d'agriculture demandent fortement la mise en place dans tous les Etats membres de l'Union européenne d'un **dispositif d'épidémio-surveillance efficace et d'un maillage vétérinaire dense** qui garantissent une détection précoce des maladies et une capacité d'intervention optimale.

En matière de bien-être animal, l'Union européenne a défini un cadre qui établit un niveau d'exigence le plus sévère au monde. Dans ce contexte, les Chambres d'agriculture demandent que toute nouvelle disposition repose sur des études scientifiques établissant le bénéfice pour l'animal, et sur des simulations économiques de leurs conséquences sur les exploitations et les filières d'élevage.

Taille des cheptels en 2007

Source Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Par espèces en milliers de têtes	France	UE
Ovins	8 280	95 900
Caprins	1 250	13 230
Bovins	19 120	88 460
Volailles	247 000	Nd
Porcins	14 970	160 040
Equidés	455	Nd

Qualité : informer les consommateurs et renforcer le lien aux territoires

Enjeux

La qualité est l'un des points forts de l'Union européenne, qui lui permet d'être concurrentielle sur le marché mondial tout en satisfaisant les exigences des consommateurs. Les **démarches de qualité et d'origine**, et leur prolongement avec des circuits de commercialisation alternatifs concernent **plus d'un tiers des exploitations** dans certaines régions, **notamment en France.**

La **qualité des produits** en Europe repose sur une **législation alimentaire** harmonisée très stricte – le "paquet hygiène" – et sur des démarches collectives de valorisation de **produits sous signe de qualité et d'origine** : Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, Spécialité Traditionnelle Garantie et Agriculture biologique.

Pour conforter ces démarches de qualité, sources de valeur ajoutée pour les agriculteurs, il est indispensable d'assurer une **meilleure information du consommateur** et une harmonisation des exigences de production pour éviter les distorsions de concurrence entre producteurs.

Dans la perspective d'une révision globale de la politique européenne de qualité des produits alimentaires, la Commission Européenne a organisé une consultation formalisée par un Livre Vert, articulé autour de 3 axes :

- l'opportunité de créer un logo européen attestant du respect de la réglementation ou d'introduire une mention obligatoire d'indication de provenance de la matière première,
- l'évolution des systèmes de qualité spécifiques à l'Union concernant les indications géographiques et touchant l'Agriculture biologique,
- les conditions de reconnaissance des certifications privées à l'échelle européenne suivant leur pertinence et leur capacité à rassembler les acteurs de la chaîne alimentaire.

Agenda

Des propositions législatives seront présentées au Parlement et au Conseil en **2010**.

Orientations des Chambres d'agriculture

Pour garantir la pérennité des productions traditionnelles, typiques et savoureuses, les Chambres d'agriculture avancent 5 propositions :

- **améliorer et élargir la communication générique** auprès des citoyens et des consommateurs sur les nouvelles exigences que doivent respecter les agriculteurs,
- **rendre obligatoires** les mentions **"indication de provenance des matières premières"** sur l'étiquetage des produits,
- soutenir le **maintien des normes de commercialisation existantes** à l'échelle communautaire pour mieux organiser le marché européen,
- obtenir le **maintien des dispositifs AOP – IGP – STG,** qui ont montré tout leur intérêt pour les consommateurs et les producteurs,
- **renforcer le lien à l'origine pour la démarche IGP,** sur demande des porteurs de la démarche.

Les Chambres d'agriculture accompagnent le développement de l'Agriculture biologique

Très impliquées dans les questions liées à l'agriculture biologique au niveau européen, les Chambres d'agriculture président depuis 2003 le groupe "Agriculture biologique" du COPA[1]. Elles ont été des interlocuteurs très présents auprès de la Commission et du Parlement lors de la rédaction du **nouveau règlement Bio**.
Alors que les règles sont aujourd'hui harmonisées et qu'un label sera lancé prochainement, les Chambres d'agriculture recommandent au Parlement Européen de veiller à ce que d'autres initiatives ne viennent pas affaiblir les efforts réalisés, au moment où ce secteur est en pleine expansion.

L'extension du règlement Bio aux produits biologiques non alimentaires (cosmétiques, matériaux…), aujourd'hui non couverts par la réglementation, apparaît indispensable. Par ailleurs, l'articulation entre le label AB et les labels environnementaux devra être approfondie.

Les **Chambres d'agriculture** mobilisent sur le terrain **au moins un collaborateur par département pour le développement de l'Agriculture biologique.** Elles organisent également **Tech & Bio,** le 1er salon professionnel européen dédié à l'Agriculture biologique et aux techniques alternatives, dont la 2ème édition aura lieu les 8 et 9 septembre 2009 à Valence dans la Drôme, 1er département bio en France. Pour en savoir plus : **www.tech-n-bio.com**

Le marché européen de l'agriculture biologique s'élevait à 15 milliards d'euros en 2006, avec une croissance assurée de 10 à 15% par an. Près de 180 000 exploitations européennes et 7 millions d'hectares sont labellisés en Agriculture biologique.

[1] *COPA : Le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles regroupe plus de 60 organisations issues des pays de l'Union européenne et 36 organisations partenaires d'autres pays d'Europe.*

Cohésion territoriale : la PAC est un levier

Enjeux

Avec le Traité de Lisbonne, l'Union européenne assigne à ses politiques un nouvel enjeu qui s'ajoute aux objectifs de cohésion économique et sociale : **la cohésion territoriale**.

Par un Livre Vert, la Commission a engagé fin 2008 un débat public sur la "cohésion territoriale" et ses implications pour les politiques européennes. Le débat prendra consistance lors de la mandature parlementaire 2009-2014.

L'enjeu pour les politiques sectorielles de l'Union, dont la Politique Agricole Commune, sera d'intégrer explicitement et de servir cet objectif de cohésion territoriale.

Pour les territoires de l'Union européenne, il sera indispensable d'**éviter une fracture entre territoires ruraux et aires métropolitaines,** qui se traduirait en termes de niveau de développement et de qualité de vie pour les Européens.

Agenda

- **2009 :** Conclusion de la consultation du Livre Vert "Cohésion territoriale"
- **2010 :** Poursuite des débats en lien avec ceux sur l'avenir des Fonds Structurels et sur le cadre financier

Orientations des Chambres d'agriculture

Pour les Chambres d'agriculture :

- la cohésion territoriale doit assurer un accès équitable aux biens et services dans tous les territoires et permettre à chaque territoire d'atteindre un niveau de développement optimal,
- **L'agriculture œuvre pour la cohésion territoriale de l'Europe.** Elle assure un approvisionnement régulier en biens alimentaires et non alimentaires dans tous les territoires et crée des activités et des emplois qui participent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie des Européens,
- **La politique agricole commune contribue à ces réalisations**, en particulier au travers de la compensation du handicap géographique et physique, du soutien à l'investissement, de la régulation des marchés et de la localisation de l'activité,
- Les régions ultra-périphériques de l'Union européenne doivent continuer à bénéficier de mesures spécifiques pour tenir compte de leurs caractéristiques et contraintes liées à l'insularité et à leur éloignement.

Pour les Chambres d'agriculture, il s'agit de renforcer au sein de la PAC les objectifs et outils territoriaux, qui perdraient en efficacité et cohésion, s'ils venaient à être totalement dissociés.

Les zones rurales en Europe : diverses et essentielles

Selon les derniers chiffres avancés par la Commission Européenne, près de 60 % de la population des 27 États membres de l'Union européenne vit dans des zones rurales, qui représentent 91 % du territoire. Le développement rural constitue par conséquent un domaine d'action extrêmement important. L'agriculture et la sylviculture jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles dans les zones rurales de l'Union européenne et servent de base à la diversification économique des communautés rurales. Le renforcement de la politique de développement rural est, de ce fait, une priorité générale de l'Union européenne.

Source – Commission Européenne

“Zones défavorisées simples” : asseoir la nouvelle classification sur des critères d’aménagement du territoire et de sensibilité des écosystèmes

Enjeux

Les **zones défavorisées** sont le **fondement des politiques publiques de compensation des handicaps,** qui prennent en compte l’octroi d’indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) et le soutien spécifique à l’investissement et à l’installation agricoles.

Dans un rapport de 2003, la Cour des Comptes européenne a sévèrement critiqué le régime de soutien aux zones agricoles défavorisées, et notamment la classification des zones défavorisées simples ainsi que le manque de ciblage des aides qui y sont liées.

Envisageant une refonte du dispositif, la Commission Européenne a posé au printemps 2009 les jalons d’**une nouvelle classification des zones agricoles à handicaps naturels**, précédemment soumise à plus d’une centaine de critères nationaux différents.

Avec le concours d’expertises scientifiques, elle a recensé **8 critères principalement liés au sol et au climat** permettant de classer précisément ces zones : la faiblesse des températures, le stress thermique, le drainage des sols, la texture des sols et la pierrosité, la profondeur d’enracinement, les propriétés chimiques des sols, le bilan hydrique des sols et la pente. Avant toute présentation de proposition législative, la Commission a invité les Etats membres à lui transmettre des “simulations” de l’application nationale de ces nouveaux critères d’ici fin 2009.

En France, les zones défavorisées simples, objets de la révision, concernent plus de 10 000 communes et plus de 40 000 agriculteurs, pour un budget de près de 110 millions d’euros par an.

Les scénarios de révision proposés par la Commission européenne, en supprimant les critères socio-économiques de définition du zonage au profit de seuls critères pédo-climatiques, amènent à exclure de nombreux territoires, dont 14 % en France, en particulier dans le Sud-Ouest, le Nord-Est, aux confins du Massif Central et en Normandie.

Agenda

- **Fin 2009 :** Evaluation des possibilités d’application nationale des critères de zonage définis par la Commission
- **2010 :** Propositions législatives et débat au Parlement pour une mise en application en 2014

Orientations des Chambres d’agriculture

Les Chambres d’agriculture proposent que la **définition des zones défavorisées simples** ne repose pas seulement sur des critères physiques, mais soit étendus à des **critères géographiques et d’aménagement du territoire** pour prendre en compte l’enclavement ou l’accès aux infrastructures et la fragilité des écosystèmes (méditerranéens, littoraux,…).

Un zonage ainsi défini permettrait de cibler les soutiens à des territoires pour lesquels le maintien et le développement de l’activité agricole, de l’élevage extensif en particulier, sont essentiels.

Changement climatique : l'agriculture fait aussi partie de la solution

Enjeux

Les conséquences dévastatrices du réchauffement climatique imposent à l'Union européenne de rechercher un nouveau modèle énergétique, répondant au double enjeu de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et de s'ajuster à ce phénomène pour en diminuer les impacts sur les activités économiques et sur les citoyens.

Elle s'est donc fixé des **objectifs ambitieux pour 2020** qui concernent aussi le domaine agricole.

L'agriculture en Europe représente **9 % des émissions de gaz à effet de serre**. Mais elle offre également des perspectives intéressantes dans l'amélioration des bilans énergétiques des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, **en pouvant contribuer à la production de bioénergies, alternatives aux énergies fossiles** : biochaleur, bioproduits, biocarburants, chaudières à biomasse, isolants issus de bio-produits, production d'électricité par co-génération, valorisation de la biomasse, méthanisation, entre autres.

Agenda

Les institutions européennes s'impliquent fortement pour atténuer les effets du changement climatique et pour adapter les secteurs économiques à ce nouveau contexte.

- **Fin 2008 :** Adoption du Paquet Energie - Climat et des Directives sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et sur l'extension du système communautaire d'échanges de quotas de gaz à effet de serre. L'Union a également décidé d'un objectif de réduction des GES d'ici 2020 pour l'ensemble des Etats-membres,
- **Printemps 2009 :** Présentation par la Commission d'un Livre Blanc sur le changement climatique, accompagné d'un document de travail sur les effets des changements climatiques sur le secteur agricole européen et sur les moyens pour ce secteur de s'adapter à ces évolutions,
- **Décembre 2009 :** Conférence de Copenhague pour un nouvel accord mondial sur le climat pour préparer la suite du protocole de Kyoto, qui s'achève fin 2012,
- **Fin 2009 :** Transmission par les Etats-membres des mesures prises dans leurs pays au Secrétariat des Nations Unies.

Orientations des Chambres d'agriculture

Parce que l'**agriculture** est l'**un des principaux acteurs du changement climatique** et qu'elle présente aussi **un atout essentiel pour y faire face**, les Chambres d'Agriculture considèrent qu'elle doit jouer **un rôle central dans ce domaine** au niveau européen.

Dans le cadre de leurs actions de conseil, les Chambres d'agriculture encouragent :

- **l'adaptation des techniques culturales agricoles** pour contribuer à la réduction des émissions de GES. Elles proposent aux agriculteurs des diagnostics énergétiques qui leur permettent de raisonner leurs pratiques et leurs investissements,
- **la production d'énergies renouvelables** issues de l'agriculture pour répondre aux objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par région.

Dans un contexte de réchauffement climatique, les Chambres d'agriculture rappellent aussi que la PAC permet de conforter les approvisionnements de proximité, en maintenant des productions sur l'ensemble des territoires.

Les Chambres d'agriculture, interlocutrices privilégiées des pouvoirs publics européens et français

- **Le groupe Chambres d'agriculture comprend 116 établissements**
  - 94 Chambres départementales d'agriculture (CDA)
  - 21 Chambres régionales d'agriculture (CRA)
  - l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) au niveau national et à Bruxelles.

  Fortes de leur ancrage sur l'ensemble du territoire, les Chambres d'agriculture contribuent à l'émergence de projets dans l'intérêt des agriculteurs, des citoyens et des consommateurs.
  - Leurs 4200 élus sont les interlocuteurs naturels des pouvoirs publics pour porter des politiques et des projets agricoles équilibrés préservant l'intérêt général des territoires et des filières,
  - Leurs 7800 collaborateurs apportent à tous les agriculteurs dans leur diversité un service de proximité indépendant afin de les éclairer dans leur prise de décision : information, conseil technique, conseil stratégique, formation…

  Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA)
  9 avenue George V - 75008 PARIS
  Tél +33 (0) 1 53 57 10 10 - Fax +33 (0)1 53 57 10 05
  contact@apca.chambagri.fr www.apca.chambagri.fr

- **Les Chambres d'agriculture sont présentes au niveau européen avec un bureau permanent à Bruxelles**

  Représentation Européenne des Chambres d'agriculture françaises
  Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA)
  Avenue des Arts 1-2, Boite 9, B-1210 BRUXELLES
  Tél +32 (0)2 218 66 82 - Fax +32 (0)2 218 66 85
  alexandre.martin@apca.chambagri.fr

- **Les Chambres d'agriculture sont impliquées dans 4 groupes consultatifs de la Commission Européenne**
  - **Groupe "Développement rural"** : Jean Louis Cazaubon, président de la CDA des Hautes Pyrénées et vice-président de l'APCA
  - **Groupe "Agriculture biologique"** : Claude Monnier, président de la CDA du Territoire de Belfort
  - **Groupe "Qualité"** et **Groupe "Environnement"**.

  Contact : Tél + 33 (0)1 53 57 11 84 – Fax +33(0)1 53 57 10 07
  chantal.lecomte@apca.chambagri.fr

- **Les Chambres d'agriculture sont membres du COPA**[1]
  - **Membre du Praesidium** : Gilbert Bros, président de la CDA de Haute-Loire et vice-président de l'APCA,
  - **Vice-président du Groupe "Développement rural"** : Jean Louis Cazaubon, président de la CDA des Hautes Pyrénées et vice-président de l'APCA,
  - **Vice-président du Groupe "Agriculture biologique"** : Claude Monnier, président de la CDA du Territoire de Belfort,
  - **Membre du Groupe "Santé et bien-être des animaux"** : Daniel Grémillet, président de la CDA des Vosges et vice-président de l'APCA,
  - **Membre du Groupe "Environnement"**: Didier Marteau, président de la CDA de l'Aube et membre du bureau de l'APCA.

  Contact : Tél + 33 (0)1 53 57 11 84 - Fax +33(0)1 53 57 10 07
  chantal.lecomte@apca.chambagri.fr

- **Les Chambres d'agriculture sont représentées au Comité Economique et Social Européen (CESE)**
  Membre du CESE : Gilbert Bros, président de la CDA de Haute-Loire et vice-président de l'APCA.

  Contact : Tél +33 (0)1 53 57 10 64 - Fax +33 (0)1 53 57 11 94
  nelly.boullin@apca.chambagri.fr

- **Les Chambres d'agriculture sont membres du Bureau Européen de l'Agriculture Française**, basé à Bruxelles, chargé de la veille sur les politiques communautaires intéressant l'agriculture.

- Les Chambres d'agriculture françaises mènent aussi de nombreux travaux conjoints avec les Chambres d'agriculture européennes au sein du **réseau des Chambres d'agriculture d'Europe**, qui réunit 12 pays.

  Réseau des Chambres d'agriculture d'Europe
  Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture
  9 avenue George V - 75008 PARIS
  Tél +33 (0) 1 53 57 10 66 - Fax +33 (0)1 53 57 11 94
  sylvain.sturel@apca.chambagri.fr

[1]COPA : Le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles regroupe plus de 60 organisations issues des pays de l'Union européenne et 36 organisations partenaires d'autres pays d'Europe.

Conception et réalisation : Agence Com'par 01 42 50 47 64 / Crédits photos : Fotolia : S. Burkard, M. Chmielewski, Cornelius, E. Féré, L. Gehant,D. Hughes, Ick, Imagine, A. Karelias, S. Lovegrove, Macromagnon, Macumazahn, J. Mühlbauer, Neo., E. Nguyen, J.-M. Pouget, H. Rouveure, T. Sibilski, SteF

bienvenue à la ferme
Vivez la campagne de plus près

ésitpa
École d'ingénieurs en Agriculture

Marchés des Producteurs de Pays

La Région Donne Son Goût à La France

reSolia
déployons nos talents

TERRE d'INFOS TV mieux vivre

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Ce document a été coordonné par Marie Besson et Daniel Bigou.

Avec la collaboration de :
Sophie Agasse,
Roland Baud,
Guillaume Baugin,
Anne Bourges,
Danièle Buhagiar,
Didier Caraes,
Sophie Clappier,
Guillaume Cloye,
Jean-Marc Cordonnier,
Frédéric Ernou,
Thierry Fellmann,
Nathalie Galiri,
Julien Gallienne,
Nelly Le Corre-Gabens,
Christine Marlin,
Alexandre Martin,
Anne-Isabelle Perrin,
Viviane Pons,
Thierry Pouch,
Etienne Regnaud,
Alain Schlesser,
Sylvain Sturel,
Victor Simeon,
Elise Thomazo,
Aurélie Trouillier.

CONTACT PRESSE :

APCA – Pôle Communication
9 avenue George V
75008 PARIS
Tél : +33 (0) 1 53 57 11 44
marie.besson@apca.chambagri.fr